



L'an deux mille vingt-quatre le 12 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 6 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. BATHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. MARTIN Christophe - M. HOLZER Alain - M. WARION Jacques - M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine M. MEVELLEC Mickaël - M. 'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. BRIDARD Jean Marc M. BERNARD Philippe – Mme DUMAY Christine – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOÛ Nicolas - M. MATHIEU Denis M. VINCENT Yvon - M. CERUTTI Alain

**Procurations** – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe M. MOUGINET Dominique à M. HENQUEL Patrick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. OLIVIER Michel à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

**Excusé(s)** : Mme MARANDE Carole – M. JOLY Philippe – M. DIEDLER Franck -

**Secrétaire de séance** : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait : **43 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Excusés : 3

**Votants : 43**

Date d'affichage : 16 décembre 2024

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 43

Contre :

Absentions :

**ACTION SOCIALE**

01/12/2024

**Renouvellement de la convention cadre tripartite des permanences délocalisées de la « Maison des familles » - 2025/2027**

Vu la date d'échéance de la convention cadre tripartite des permanences délocalisées de la « Maison des Familles » prévue au 31 décembre 2024,

Chantal CHERY, vice-présidente en charge de l'action sociale, rappelle que la Communauté de communes Seille et Grand Couronné développe des actions autour de la parentalité et de la famille, tout comme la MJC-EVS de NOMENY, dans le cadre de Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle (CAF54).

L'association IMPULSION 54 a créé en juin 2022 la « Maison des familles » permettant ainsi la mise en place de permanences décentralisées d'accompagnement à la parentalité. Afin de déployer ce dispositif sur le territoire de Seille et Grand Couronné, une convention tripartite a été élaborée entre l'association IMPULSION 54, la MJC-EVS de NOMENY et la CCSCG.

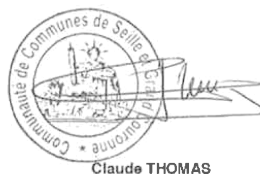
Sur le modèle de la précédente convention, il est proposé de signer cette convention pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 et le versement d'une subvention annuelle de 3400€ pour la réalisation de cette action.

Il est donc proposé :

- **D'inscrire les crédits au budget prévisionnel 2025**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** l'inscription des crédits au budget prévisionnel 2025 relative à la convention cadre tripartite des permanences délocalisées de la « Maison des familles », en partenariat avec IMPULSION 54 et la MJC-EVS DE NOMENY



Claude THOMAS  
2024.12.16 11:44:16 +0100  
Ref:7816849-11732302-1-D  
Signature numérique  
le Président



**CONVENTION CADRE TRIPARTITE**  
**PERMANENCES DECENTRALISEES MAISON DES FAMILLES**

**D'une part,**

Entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné  
47 rue Saint Barthélémy 54280 CHAMPENOUX  
Représentée par Claude THOMAS, président

**Et d'autre part,**

L'Association Impulsion 54  
53 Chemin de 19 Arches 54700 Pont-à-Mousson  
Représentée par la Présidente Madame Lyliane Pichon

**Et,**

L'Association Maison de la Jeunesse et de la Culture – Espace de Vie Sociale de Nomeny (MJC-EVS)  
Adresse : Mairie de Nomeny, Place de la Victoire 54610 Nomeny  
Représentée par Daniel BARBE, Président

Il est convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

---

Dans le cadre de ses compétences Petite Enfance et Action Sociale, la Communauté de Communes développe des actions autour de la parentalité. La MJC-EVS de Nomeny propose également des actions autour de la parentalité et de la famille dans le cadre de sa labélisation Espace de Vie Sociale de la CAF.

La création de la Maison des Familles par l'association Impulsion 54 à Pont-à-Mousson en juin 2022 permet la mise en place de permanences décentralisées d'accompagnement à la parentalité. Soutenue par la CAF et le Conseil Départemental, la Maison des Familles a pour objectif de déployer sur le territoire du Val de Lorraine des actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

La Communauté de Communes Seille Grand Couronné et la MJC-Espace de Vie Sociale de Nomeny s'appuient sur l'association « Impulsion 54 », qui porte la Maison des Familles, afin d'organiser et d'animer des permanences parentalité sur le territoire intercommunal.

La convention est approuvée par délibération en Conseil Communautaire par la Communauté de Communes Seille Grand Couronné et en Conseil d'administration par la MJC-EVS.

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

---

Les permanences parentalité de l'association « Impulsion 54 » devront permettre

- Un accueil de personnes ayant des difficultés conjugales ou familiales
- Un accompagnement à la fonction parentale
- Ecoute, conseil, orientation de ces personnes vers des structures ressources du territoire, de proximité et extérieures au territoire

Les objectifs sont les suivants :

- Prévenir l'apparition de violences conjugales et/ou familiales,
- Ecouter, conseiller et orienter les victimes de violences conjugales et/ou familiales.

## ARTICLE 2 : MODALITES DE L'ACTION

---

L'action consiste à proposer des permanences décentralisées de médiation familiale et d'accompagnement à la parentalité sur le territoire intercommunal. Ces permanences peuvent prendre la forme de :

- D'accompagnement parentalité
- Médiation familiale systémique
- Médiation familiale
- Médiation de couple

Les prises de rendez-vous avec les bénéficiaires de l'action seront gérées directement par Impulsion 54, par téléphone.

### ARTICLE 3 : MODALITES DE PERMANENCES

---

Les RDV peuvent être convenus :

1. En dehors des vacances scolaires

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- De 09h à 12h30 à Nomeny, au sein de la MJC EVS
- De 13h30 à 20h à Laneuvelotte au sein du Relais Petite Enfance

Le mercredi toute la journée au sein du Relais Petite Enfance

2. Pendant les vacances scolaires :

Tous les jours de la semaine, au Relais Petite Enfance de Laneuvelotte et dans les locaux de la MJC EVS pour la période juillet /août uniquement.

Toute prise de rdv sera confirmée par écrit aux structures concernées :

- Communauté de communes : auprès du Relais Petite Enfance
- MJC-EVS : auprès de la directrice

Les locaux sont meublés, chauffés, alimentés en eau et en électricité. Les locaux devront être rendus propres et rangés après chaque utilisation par l'utilisateur.

En outre, l'utilisateur s'engage :

- A ne pas prêter ni sous-louer à un autre organisme,
- A une gestion raisonnable des locaux mis à disposition dans le cadre unique des activités sous-énoncées, aucune activité commerciale n'est autorisée,
- A éviter toutes dégradations des locaux mis à disposition étant entendu que dans le cas contraire, il aurait à charge le coût des travaux permettant d'y remédier,
- A prendre connaissance des consignes générales et particulières de sécurité et s'engage à les faire appliquer par ses représentants, à contrôler les entrées et les sorties des personnes qu'il accueille et à faire respecter les règles sanitaires en vigueur et de sécurité par les visiteurs.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

#### ARTICLE 4 : BENEFICIAIRES DE L'ACTION

---

La présente convention porte sur l'accueil des habitants des 42 communes de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné désirant bénéficier d'un service de médiation familiale et/ou d'un accompagnement à la parentalité.



#### ARTICLE 5 : COMMUNICATION

---

La communication concernant l'action sera assurée par la Communauté de Communes. Cette communication sera diffusée par les signataires de la convention, dans les réseaux de partenariats existants, auprès des 42 communes et au sein du service Petite Enfance et des écoles du territoire.

## ARTICLE 6 : BILAN DE L'ACTION

---

L'association « Impulsion54 » réalisera un Comité de Pilotage semestriel et annuel. Il aura pour objectif de réaliser un bilan afin de rendre compte de l'activité mise en œuvre sur le territoire en Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage est constitué de :

- La Communauté de Communes : président, vice-président en charge de la Petite Enfance, vice-président en charge de l'action sociale
- La MJC-EVS de Nomeny : président
- CAF du Val de Lorraine
- Conseil Départemental Maison des Solidarités du Val de Lorraine

Les bilans semestriels et annuels comporteront :

- Un bilan général faisant apparaître les principaux résultats de l'action ainsi que les chiffres clés concernant les publics accompagnés : répartition par sexe, commune de résidence, mode de connaissance du service, nombre de rencontres, durée des rencontres, ...
- Les thématiques abordées lors des permanences
- Les principales démarches effectuées avec les personnes (écoute, conseil, orientations...).

## ARTICLE 7 : MISE EN ŒUVRE ET PERIODE D'EXERCICE

---

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de trois ans.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment moyennant le respect d'un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties. Une résiliation immédiate pourra être prononcée par la Communauté de Communes et/ou la MJC-EVS de Nomeny en cas de non-respect par l'utilisateur des conditions inscrites à la présente convention.

## ARTICLE 8 : MODALITES FINANCIERES

---

La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné versera pour la réalisation de cette action, une subvention annuelle de 3 400€.

Fait en 3 exemplaires originaux

A Champenoux, le

Le Président  
De La Communauté de Communes  
Seille Grand Couronné

Claude THOMAS

La Présidente  
de l'association « Impulsion 54 »

Lyliane PICHON

Le Président  
De la MJC EVS  
De Nomeny

Daniel BARBE